

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jenny-cloutier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e08558b8358977414840a822>

Date d'obtention : 2022-06-30 14:02:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il s'agit d'une méthode d'intervention qui vise à rendre universelle les interventions faites par le milieu scolaire et le corps policier afin qu'il y ait une prise en charge rapide et sans jugement dans le but de limiter la propagation des photos intimes. Aussi, que l'amorce de ce projet est dans un bit de prévention et d'éducation auprès de la victime ainsi que pour le/les auteurs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le guide d'intervention me permettra de bien outillé peut importe la situation et que sans jugement, je puisse intervenir de la meilleure façon possible.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien utiliser la trousse peut importe la situation de sextage dénoncée par un/des élève(s).